

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

[@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Jeudi 4 février 2021

[Covid-19] Soutien aux acteurs culturels

Accueil de résidences artistiques à la salle de la Cité

Pour répondre aux conséquences de la crise du Covid sur le secteur de la culture, la Ville de Rennes a notamment décidé d'ouvrir le plateau de la salle de la Cité à l'accueil de résidences artistiques (rappel : fermeture des lieux culturels annoncée le 29 octobre 2020 par le gouvernement). Avec cette mesure, la Ville de Rennes veut permettre aux artistes de débiter ou de poursuivre un processus de recherche ou de création en partant du double constat suivant :

- d'une part, la salle de la Cité, réouverte en septembre 2020, est un équipement culturel ouvert à tous, dédié à la diffusion de la production culturelle et artistique du territoire et à la rencontre avec le public. Sa mission étant "mise en suspens" en raison du contexte sanitaire, les moyens humains et techniques de la salle de la Cité peuvent être mis à contribution au service du travail d'équipes artistiques.
- d'autre part, les acteurs culturels du territoire sont à la recherche de lieux de résidence fonctionnels pouvant accueillir des équipes artistiques au travail.

Cette mesure d'aide d'urgence en nature participe ainsi à l'identification de la salle de la Cité et de ses possibilités par les artistes du territoire.

Critères d'éligibilité

Cette proposition s'adapte au contexte actuel : les salles de spectacle peuvent accueillir les activités des artistes professionnels, mais pas de public. Les équipes au travail seront reçues dans le cadre prévu par le règlement intérieur de la salle et dans le respect strict des règles sanitaires, de distanciation physique et de déplacement.

La proposition est ouverte aux projets :

- de performances scéniques en création ;
- réalisables dans la salle au regard des moyens humains, techniques et matériels existants, à l'exclusion du système de sonorisation ;
- portés par une structure ou un artiste/auteur professionnel domicilié sur le territoire de Rennes Métropole.

La priorité sera donnée aux projets :

- dont la création est prévue en 2020-2021 ou 2021-2022 ;
- pour lesquels des frais importants ont été engagés et/ou pour lesquels les annulations engendrent des répercussions économiques fortes ;
- portés par des artistes émergents ;

-
- nécessitant un espace de travail pour des moments de recherche et de création.

Les résidences se tiendront du lundi au vendredi, sur trois à cinq journées, afin de permettre au plus grand nombre de profiter de cette proposition. Le dispositif prendra fin à la reprise des activités ouvertes au public des établissements de type L (salles de spectacle). À date, les projets de résidence peuvent être accueillis au moins jusqu'au 5 mars 2021.

Les demandes sont étudiées par ordre de réception, dans le respect des critères et priorités décrits ci-dessus. Il n'y a pas de date limite pour déposer une candidature. Un planning d'occupation la salle de la Cité (plateau, fosse, loges et sanitaires) sera établi et le matériel pourra être mis à disposition **sur une période pouvant aller jusqu'à une semaine par équipe** (une seule équipe à la fois).

Pratique

Tous les documents sont disponibles sur les liens suivants :

- [fiche technique du lieu comprenant une liste détaillée du matériel pouvant être mis à disposition](#) ;
- [plan du rez-de-chaussée](#) ;
- [plan de scène](#) ;
- [règlement intérieur de la salle de la Cité](#) ;
- [formulaire de demande dédié](#).